

[Continuer sans accepter →](#)

Le Parisien

Pour nous soutenir, acceptez les cookies

Pour soutenir le travail de notre rédaction, nous et [nos partenaires](#) utilisons des cookies pour stocker et/ou accéder à des informations sur votre terminal. Le traitement de certaines données personnelles (telles que les adresses IP, les données de navigation, d'utilisation ou de géolocalisation, les identifiants uniques ou les interactions avec les réseaux sociaux) nous permet de financer l'information disponible sur notre site et d'améliorer notre offre via l'analyse et la mesure d'audience ainsi que l'affichage et la mesure de performance des publicités et/ou des contenus personnalisés.

Cliquez sur "Accepter" pour consentir ou paramétrez vos choix. En cliquant sur "Continuer sans accepter", vous refusez tout dépôt de cookies sur votre terminal. Vous pouvez modifier vos préférences à tout moment sur notre site. Pour en savoir plus sur vos droits et nos pratiques en matière de cookies, consultez notre [charte cookies](#).

Accepter

Gérer mes choix



Le tribunal ad
Journois

P/Arnaud

obligation
ble dans
où le
e la

préfecture ce lundi.

[Continuer sans accepter →](#)

Le Parisien

Pour nous soutenir, acceptez les cookies

Pour soutenir le travail de notre rédaction, nous et [nos partenaires](#) utilisons des cookies pour stocker et/ou accéder à des informations sur votre terminal. Le traitement de certaines données personnelles (telles que les adresses IP, les données de navigation, d'utilisation ou de géolocalisation, les identifiants uniques ou les interactions avec les réseaux sociaux) nous permet de financer l'information disponible sur notre site et d'améliorer notre offre via l'analyse et la mesure d'audience ainsi que l'affichage et la mesure de performance des publicités et/ou des contenus personnalisés.

Cliquez sur "Accepter" pour consentir ou paramétrez vos choix. En cliquant sur "Continuer sans accepter", vous refusez tout dépôt de cookies sur votre terminal. Vous pouvez modifier vos préférences à tout moment sur notre site. Pour en savoir plus sur vos droits et nos pratiques en matière de cookies, consultez notre [charte cookies](#).

Accepter

Gérer mes choix



Préfecture de Police ✓

@prefpolice



#COVID19 | Nouvel arrêté du préfet de Police portant sur l'obligation du port du masque en extérieur à Paris.

Plus d'informations dans notre communiqué de presse



COVID-19 : NOUVEL ARRÊTÉ DU PRÉFET DE POLICE PORTANT SUR L'OBLIGATION
DU PORT DU MASQUE EN EXTERIEUR A PARIS

Paris, le 17 janvier 2022

Le préfet de police a pris acte de la décision du juge des référés du tribunal administratif de Paris, qui exclut la possibilité d'imposer le port obligatoire du masque de protection à l'ensemble du territoire parisien.

La situation épidémique actuelle, avec un taux d'incidence extrêmement élevé et une pression toujours très forte sur l'hospitalisation, nécessite que des mesures soient prises pour que l'espace extérieur, aussi limités que soient les risques, ne soit pas un lieu de contamination.

C'est pourquoi le préfet de police, conformément aux directives reçues du Gouvernement, a pris ce jour un nouvel arrêté concernant le port obligatoire du masque. Les caractéristiques du territoire de Paris, avec sa très forte densité d'habitation, les flux importants de personnes dans les rues de jour comme de nuit, la répartition sur tout le territoire parisien de quartiers commerçants ou de rues fréquentées car proches de stations de métro ou de gares, et la préoccupation de la lisibilité des règles exclut tout découpage du territoire parisien en distinguant un réseau de rues soumis à obligation de port du masque, et un autre qui ne le serait pas. Afin de se conformer à la décision du tribunal administratif, le nouvel arrêté impose le port obligatoire du masque dans une série de circonstances et de lieux dans lesquels la densité de population ne garantit pas, sans port du masque, le bon respect des gestes barrière :

- Marchés, brocantes, vide-greniers, ventes au déballage ;
- Dans tous les rassemblements, manifestations, réunions ou activités réunissant 10 personnes ou plus, organisés sur la voie publique, quel que soit leur objet ;
- Dans les lieux d'attente des transports en commun, notamment les arrêts de bus et de tramway et leur proximité immédiate ;

Ces situations recouvrent l'ensemble des situations dans lesquelles le risque que la distanciation sociale d'un mètre entre les personnes risque de ne pas être respectée, et où le port du masque est nécessaire.

Des arrêtés similaires sont pris dans chacun des départements de la région Ile-de-France, cette mesure ayant fait l'objet d'une coordination sous l'égide du préfet de police, en charge de la coordination des actions de gestion de la crise sanitaire sur le territoire francilien.

Alors que le pic épidémique associé aux vagues épidémiques Delta et Omicron n'est pas encore passé, la situation sanitaire actuelle commande à chacun de veiller à porter le masque dès qu'il se trouve dans une zone de densité humaine. C'est l'objet de cet arrêté de le préciser, et aux forces de l'ordre d'en contrôler l'application.

Par ailleurs en toutes circonstances, le respect de l'ensemble des « gestes barrière » est une ardente obligation pour tous, et cela dans l'intérêt général.



[Continuer sans accepter →](#)

Pour nous soutenir, acceptez les cookies

Pour soutenir le travail de notre rédaction, nous et [nos partenaires](#) utilisons des cookies pour stocker et/ou accéder à des informations sur votre terminal. Le traitement de certaines données personnelles (telles que les adresses IP, les données de navigation, d'utilisation ou de géolocalisation, les identifiants uniques ou les interactions avec les réseaux sociaux) nous permet de financer l'information disponible sur notre site et d'améliorer notre offre via l'analyse et la mesure d'audience ainsi que l'affichage et la mesure de performance des publicités et/ou des contenus personnalisés.

Cliquez sur "Accepter" pour consentir ou paramétrez vos choix. En cliquant sur "Continuer sans accepter", vous refusez tout dépôt de cookies sur votre terminal. Vous pouvez modifier vos préférences à tout moment sur notre site. Pour en savoir plus sur vos droits et nos pratiques en matière de cookies, consultez notre [charte cookies](#).

Accepter

Gérer mes choix

- les abords des établissements scolaires ou universitaires, aux heures d'entrée et de sortie du public
- les abords des lieux de culte, aux heures d'entrée et de sortie du public lors des offices et cérémonies
- les files d'attente qui se constituent dans l'espace public.

Cette obligation du port du masque « prend effet immédiatement », indique la préfecture de police au Parisien.

« Un taux d'incidence extrêmement élevé »

« La situation épidémique actuelle, avec un taux d'incidence extrêmement élevé et une pression toujours très forte sur l'hospitalisation, nécessite que des mesures soient prises pour

Le Parisien

[Continuer sans accepter →](#)

Pour nous soutenir, acceptez les cookies

Pour soutenir le travail de notre rédaction, nous et [nos partenaires](#) utilisons des cookies pour stocker et/ou accéder à des informations sur votre terminal. Le traitement de certaines données personnelles (telles que les adresses IP, les données de navigation, d'utilisation ou de géolocalisation, les identifiants uniques ou les interactions avec les réseaux sociaux) nous permet de financer l'information disponible sur notre site et d'améliorer notre offre via l'analyse et la mesure d'audience ainsi que l'affichage et la mesure de performance des publicités et/ou des contenus personnalisés.

Cliquez sur "Accepter" pour consentir ou paramétrez vos choix. En cliquant sur "Continuer sans accepter", vous refusez tout dépôt de cookies sur votre terminal. Vous pouvez modifier vos préférences à tout moment sur notre site. Pour en savoir plus sur vos droits et nos pratiques en matière de cookies, consultez notre [charte cookies](#).

Accepter

Gérer mes choix

[versailles](#), qui avait suspendu un arrêté similaire, une première sur le territoire national, en estimant que la mesure portait « une atteinte excessive, disproportionnée et non appropriée (...) à la liberté individuelle ».

Dans la rubrique Paris

- [Stéphane Plaza s'est fait cambrioler](#)
- [Ces Franciliens qui ont créé des entreprises pendant la crise : «Ils ont voulu remettre du sens dans leur vie»](#)
- [Abonnés](#) [Présidentielle : «La politique est un milieu bien plus violent qu'un combat de MMA»](#)

Paris

[Continuer sans accepter →](#)

Le Parisien

Pour nous soutenir, acceptez les cookies

Pour soutenir le travail de notre rédaction, nous et [nos partenaires](#) utilisons des cookies pour stocker et/ou accéder à des informations sur votre terminal. Le traitement de certaines données personnelles (telles que les adresses IP, les données de navigation, d'utilisation ou de géolocalisation, les identifiants uniques ou les interactions avec les réseaux sociaux) nous permet de financer l'information disponible sur notre site et d'améliorer notre offre via l'analyse et la mesure d'audience ainsi que l'affichage et la mesure de performance des publicités et/ou des contenus personnalisés.

Cliquez sur "Accepter" pour consentir ou paramétrez vos choix. En cliquant sur "Continuer sans accepter", vous refusez tout dépôt de cookies sur votre terminal. Vous pouvez modifier vos préférences à tout moment sur notre site. Pour en savoir plus sur vos droits et nos pratiques en matière de cookies, consultez notre [charte cookies](#).

Accepter

Gérer mes choix

Stephane P

[Continuer sans accepter →](#)

Le Parisien

Pour nous soutenir, acceptez les cookies

Pour soutenir le travail de notre rédaction, nous et [nos partenaires](#) utilisons des cookies pour stocker et/ou accéder à des informations sur votre terminal. Le traitement de certaines données personnelles (telles que les adresses IP, les données de navigation, d'utilisation ou de géolocalisation, les identifiants uniques ou les interactions avec les réseaux sociaux) nous permet de financer l'information disponible sur notre site et d'améliorer notre offre via l'analyse et la mesure d'audience ainsi que l'affichage et la mesure de performance des publicités et/ou des contenus personnalisés.

Cliquez sur "Accepter" pour consentir ou paramétrez vos choix. En cliquant sur "Continuer sans accepter", vous refusez tout dépôt de cookies sur votre terminal. Vous pouvez modifier vos préférences à tout moment sur notre site. Pour en savoir plus sur vos droits et nos pratiques en matière de cookies, consultez notre [charte cookies](#).

Accepter

Gérer mes choix

Abonnés Paris : avant la refonte de la carte scolaire, déjà la crainte de fermetures d'écoles



[Continuer sans accepter →](#)

Le Parisien

Pour nous soutenir, acceptez les cookies

Pour soutenir le travail de notre rédaction, nous et [nos partenaires](#) utilisons des cookies pour stocker et/ou accéder à des informations sur votre terminal. Le traitement de certaines données personnelles (telles que les adresses IP, les données de navigation, d'utilisation ou de géolocalisation, les identifiants uniques ou les interactions avec les réseaux sociaux) nous permet de financer l'information disponible sur notre site et d'améliorer notre offre via l'analyse et la mesure d'audience ainsi que l'affichage et la mesure de performance des publicités et/ou des contenus personnalisés.

Cliquez sur "Accepter" pour consentir ou paramétrez vos choix. En cliquant sur "Continuer sans accepter", vous refusez tout dépôt de cookies sur votre terminal. Vous pouvez modifier vos préférences à tout moment sur notre site. Pour en savoir plus sur vos droits et nos pratiques en matière de cookies, consultez notre [charte cookies](#).

Accepter

Gérer mes choix

Abonnés Quat
?

Ces Francil
leur vie»

qu'à quand

sens dans

Abonnés Paris : une enquête ouverte après le suicide de Noëla, une collégienne de 11 ans

Abonnés Création d'entreprise : ces Franciliens ont osé se lancer en pleine crise sanitaire

«Arrêtez d'emmerder les embryons» : des milliers d'anti-IVG manifestent à Paris